N° 306 — 24e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Vendredi 1er Novembre 1912

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 18
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

## Lire plus loin :

**Un important conseil de cabinet.**

—o'o—

**La commune de La Madeleine, près Lille, a été le théâtre, hier, d'un accident de chemin de fer — où il y eût un blessé — et d'un grand incendie qui a fait pour 100.000 fr. de dégâts.**

—o'o—

**Découler qui, à Canteleu-Lambersart, tua Herbaux au mois de juillet dernier, à la suite d'une querelle, a été acquitté alors par le jury du Nord.**

—o'o—

**Un drame de famille à Marquette : un expulsé blesse sa femme de trois coups de revolver.**

*OPINIONS*

## Bases de transaction

Transaction ? C'est le titre qu'inscrit courageusement en tête de son dernier article mon grand adversaire et ami Breton. « Oui, dit-il, même après le Congrès de Tours ! »

Je dirais, moi : « Surtout après le Congrès de Tours ».

Non content de louer l'obstination de Breton à nous recommander « un projet transactionnel acceptable par tous, honorable pour tous, je veux faire plus. Je veux m'associer à son effort en cherchant, avec lui, à quelles conditions une transaction serait possible.

Prenons le texte voté par la Chambre, et, modestement, suivons-le mot par mot pour voir jusqu'où nous pourrons marcher d'accord : « Les députés sont élus *au scrutin de liste avec représentation des minorités* ».

Une première question se pose : *Acceptons-nous de remplacer le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste?*

Breton, en principe, persiste à préférer à tout autre mode de votation le scrutin uninominal. Mais, puisque le scrutin d'arrondissement, de l'aveu même de M. Combes, n'est plus défendable, Breton se résigne à y renoncer.

Voilà la transaction amorcée. Passons à la seconde partie de la phrase.

*Acceptons-nous que le scrutin de liste fonctionne AVEC représentation des minorités ?*

Le Congrès de Tours n'a pas dit oui. Mais il n'a pas dit non. Il s'est borné à déclarer avec frénésie qu'il ne voulait pas du « quotient électoral ».

Qu'a-t-il condamné par là ? Le mot ou la chose ?

Si c'est le mot, qu'il a pris en horreur comme « symbole de la R. P. », qu'à cela ne tienne ! Supprimons-le, pour ne garder que la chose. Et posons la question de principe tout seule :

*Prétendez-vous, dans chaque circonscription, refuser toute représentation aux minorités, quelle qu'en soit l'importance ?*

En d'autres termes, voulez-vous organiser ce nouveau mode de scrutin (plurinominal) comme s'il était uninominal, soutenir qu'une *liste de candidats* est aussi indivisible qu'un *candidat* unique, et, sous ce prétexte, faire bénéficier hardiment la majorité non seulement des suffrages qu'elle a obtenus, mais de ceux qu'a obtenus, contre elle, la minorité ?

Si telle est votre pensée, brisons là. Il n'y a pas de transaction à chercher. Vous irez dire cela en public, et c'est en public que nous vous répondrons.

Mais la plupart des radieux, même ceux de Tours, hésiteraient fort à soutenir crûment cette thèse. C'est bien pourquoi on s'est gardé de la leur présenter. A ceux-là nous disons :

Il y a deux manières possibles d'entendre la représentation des minorités : l'une absolue, l'autre transactionnelle.

Le système absolu, celui de la R. P. intégrale, veut toujours et partout, et à tous les degrés, que le nombre des élus soit proportionnel au nombre des électeurs.

Il y en a un autre, qu'ont fait triompher à la Chambre M. Breton et ses amis : Il consiste à ne pas donner aux minorités tout ce à quoi, en arithmétique rigoureuse, elles auraient droit, mais à leur laisser, du moins, la part de représentation qu'elles ont incontestablement conquise et qu'on ne pourrait leur enlever sans un véritable détournement de suffrages.

Précisons encore. Le tableau annexé à la loi détermine pour chaque département le chiffre de députés qui lui revient, en raison du nombre des habitants et, par suite, du nombre des électeurs. La loi fixe donc par là même le chiffre de suffrages nécessaire et suffisant pour donner droit à un, à deux, à trois représentants.

Dès lors, il n'y a plus qu'à poser la question : *Accepte-vous que, si une minorité a atteint une fois le même nombre que la majorité à atteint deux, trois, quatre fois et qui lui a valu deux, trois, quatre représentants, cette minorité obtienne un représentant ?*

Ou bien voulez-vous que ce représentant soit attribué à la majorité exactement comme si les suffrages émis *contre* elle avaient été émis pour elle ?

Supposons la réponse favorable à ce minimum de R. M. Voilà le principe reconnu. La transaction consistera à en limiter l'application au seul cas où la minorité a obtenu le nombre entier requis pour avoir droit à un siège. Dans tous les autres cas, les sièges seraient, par convention et à titre de prime, dévolus à la majorité, si forte que soit la fraction dont la minorité pourrait se prévaloir.

Quelles seraient les modalités de détail à prévoir pour mettre sur pied cette transaction ? Ce n'est pas le lieu de le rechercher. Tout ce que j'ai tâché d'esquisser, c'est le schéma d'une conciliation possible entre proportionnalistes et antiproportionnalistes, sur la base même du projet déjà transactionnel soumis au Sénat.

*Ferdinand BUISSON,*
*député de la Seine.*

AU JOUR LE JOUR

## DE L'EFFET A LA CAUSE

*Le discours de Nantes a fait grand bruit. Il a été très commenté aussi bien en France qu'à l'étranger. C'est que le président du Conseil y a remué beaucoup d'idées. Une large place y avait été faite à l'examen de la situation extérieure. Les journaux étrangers ont rendu hommage à la clairvoyance du ministre des Affaires étrangères, à la noblesse de son langage et au souffle de paix qui l'anime.*

*M. Poincaré n'a pas dissimulé que la situation était sérieuse, mais que l'incendie qui a éclaté dans les Balkans pouvait être circonscrit si les nations européennes, comme il en avait la conviction, étaient animées du désir de s'entendre.*

⁂

*Néanmoins, ce n'est pas trop que l'union de tous les Français et parmi eux de tous les républicains, à l'heure des complications extérieures. Cela, M. Poincaré l'a dit et redit dans son discours. « La concorde républicaine s'impose à nous pour demain : elle s'impose à nous pour l'avenir ! mais surtout, il faut bien que je le répète, elle n'a été plus indispensable qu'aujourd'hui ».*

*Mais ayant ainsi adjuré les républicains de s'unir étroitement en face d'un péril éventuel qui viendrait d'au delà des frontières, le président du Conseil a marqué la volonté du gouvernement de faire aboutir la réforme électorale avec, pour base, le quotient.*

*Or, il est superflu de le dire, la réforme électorale divise encore les républicains. Elle a été votée à la Chambre par la coalition de l'extrême-gauche et de la droite plus une partie des républicains radicaux.*

*Depuis, à Tours comme sur plusieurs points du territoire, il a été clairement montré que l'entente n'était ni encore faite ni près de se faire sur ce point. Les républicains de gauche n'approuvent pas tous — tant s'en faut — la réforme qui eut pour pères MM. Charles Benoist et Dansette.*

*Et néanmoins, M. Poincaré disait l'autre jour à Nantes : « Nous avons toujours dit que nous voulions gouverner avec la gauche et nos convictions sont trop anciennes et trop éprouvées pour qu'aucun homme de bonne foi les puisse suspecter ».*

⁂

*Pourtant, le président du Conseil ayant fait appel à l'esprit de conciliation des républicains, ceux-ci ont montré qu'ils voulaient répondre au désir d'apaisement formulé par le chef du gouvernement en une heure difficile.*

*Mais déjà, si sincère et si grande que soit leur bonne volonté, nous voyons les échanges de vues entre partisans et adversaires du quotient prendre une tournure assez vive. Mais il y a pis. Il y a les intransigeants, les fanatiques de la R. P. qui entendent ne rien abandonner de ce qui a été voté par la Chambre et qui manifestent même le désir de remanier son texte pour le rapprocher davantage de leur propre conception. Ils entendent au surplus que le projet soit voté sans délai, sous prétexte que la France ne saurait attendre plus longtemps l'application de ce système électoral. Le Temps se montre le plus acharné et le plus pressé parmi les partisans de la réforme. Mais d'autres commencent à trouver qu'elle n'est pas si urgente qu'on doive lui sacrifier des intérêts plus précieux.*

⁂

*Puisque la Représentation proportionnelle est pour le moment le sujet qui nous divise le plus à l'heure où l'on nous convie, dans l'intérêt supérieur du pays, à être tous unis, que n'ajourne-t-on la discussion de cette irritante question ?*

*Qu'on ne nous prête pas une intention machiavélique. Quand nous disons « ajournement », nous ne pensons pas « enterrement ». La question restera entière.*

*Mais à la tournure que prennent les événements dans les Balkans, il semble que la guerre ne saurait durer bien longtemps et que l'heure des règlements de compte — l'heure critique — ne saurait tarder à sonner. Pourquoi ne pas différer jusque-là la reprise des pourparlers devant le Parlement et les essais de transaction ? Aussi bien ce temps-là ne sera-t-il pas perdu et la Représentation proportionnelle restera-t-elle un inépuisable sujet de controverses dans les journaux et dans les salles de conférences.*

*Puisqu'on nous demande d'être au moins pour un temps — puisqu'à ce que se soient dissipés les lourds nuages qui sont venus de l'Orient — tous d'accord comme un seul citoyen, qu'on écarte le sujet d'où pourrait naître la discorde.*

*Le ciel rasséréné, on reprendra la discussion avec un sincère désir de la faire aboutir.*

*Ch. DE LA RUE.*

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

## L'Acide oxalique dans l'organisme

Une dernière chronique médicale avait comme objet l'étude du sel dans l'organisme; nous nous occuperons aujourd'hui de la présence d'un corps plus complexe : l'*acide oxalique* ou *sel d'oseille* qui n'est nullement indispensable comme le sel de cuisine et peut causer bien des maux quand il est en excès, car il est très toxique.

⁂

C'est là d'ailleurs une question d'actualité : le XIIIe Congrès de l'Association des médecins de langue française qui s'est tenu à Paris vers la mi-octobre, avec un succès dû, non seulement au nombre considérable de médecins qui ont pris part à ses travaux, mais aussi à l'importance des questions à traiter, avait, en tête de son ordre du jour, cet important sujet sous le titre *oxalémie et oxaturie*.

Hâtons-nous d'expliquer ces deux mots barbarbilfs : l'oxalémie est la présence dans le sang de l'acide oxalique en excès ; l'oxaturie est la présence du même acide en excès dans l'urine. Normalement le sang et l'urine contiennent de l'acide oxalique mais à la dose de 1 centigramme par litre ; dans ces affections, assez rarement séparées l'une de l'autre, la quantité peut s'élever jusqu'à 5 centigrammes.

On peut absorber l'acide oxalique avec certains aliments : les épinards, l'oseille, le thé noir, le cacao, la rhubarbe, le chicorée torréfiée, le sarrazin, le céleri, les pois chiches en contiennent. Il y a des cas d'intoxication due à la confiture de rhubarbe ou au chocolat pris en excès. Le thé, le cacao en contiennent 4 grammes par kilo — il faudra donc éliminer ce dernier des farines alimentaires pour enfants — le poivre, la rhubarbe, l'oseille en contiennent de 2 à 3 grammes par kilo — il faudra donc n'en pas trop manger.

Mais c'est surtout l'acide oxalique qui se forme dans notre organisme qui constitue la majeure partie de ce poison qu'il faut éliminer avant qu'il se fixe. Il se forme surtout dans le régime carné, comme l'a démontré M. le professeur Lambling, non pas à cause des tissus musculaires proprement dits, c'est-à-dire de la partie rouge de la viande, mais bien par les tissus conjonctifs, c'est-à-dire la gélatine. Certaines viandes comme les ris de veau, les pieds de veau et de mouton en sont très riches.

L'acide oxalique se forme encore dans le jeune, par la fonte des tissus conjonctifs qui, en se dégradant donnent des gélatines, et celles-ci le produisent en se décomposant à leur tour.

⁂

Or l'élimination hors de l'organisme de cet acide oxalique absorbé ou produit ne peut se faire que par le peau, par les crachats et surtout par les reins. Par la voie rénale, de beaucoup le plus importante, l'acide oxalique s'élimine sous forme d'oxalate de calcium ; et pour que ce sel puisse se dissoudre il faut que l'urine contienne du phosphate acide de sodium ou des sels magnésiens.

Mais quand la production ou l'ingestion d'acide oxalique est trop forte ou que son élimination se fait mal, par suite du mauvais état des reins ou de l'absence des produits qui aident à la dissolution des oxalates, alors l'acide oxalique se fixe dans les tissus et en particulier dans les muscles, les os et le tissu nerveux. C'est alors qu'il devient toxique; pour se fixer il se combine avec le chaux de l'organisme pour former des dépôts d'oxalate de chaux à l'intérieur de certains tissus en enlevant la chaux aux autres. Il opère ainsi une décalcification de notre corps, décalcification qui est parfois soudaine.

Les os privés de la chaux qui les constitue deviennent poreux, comme dans le rachitisme. Le tissu nerveux décalcifié devient plus facilement irritable ce qui entraîne de la fatigue, des migraines, des névralgies et des troubles mentaux (neurasthénie, amnésie) qui sont les signes les plus nets de l'oxalémie. Il y a même parfois de la paralysie. A ces signes il faut ajouter des troubles respiratoires se rapprochant de l'asthme, des troubles digestifs parfois intenses, des douleurs dans les petites articulations qui produisent de véritables rhumatismes chroniques, analogues à « la goutte » que donne l'excès d'acide orique. Enfin, en ce qui concerne l'appareil urinaire, il faut noter en premier lieu les calculs oxaliques, irréguliers et hérissés d'aspérités qui encombrent la vessie et les voies urinaires, d'où leur élimination est très douloureuse. Ils caractérisent l'oxalurie.

On voit, par l'énumération rapide de ces symptômes, combien cette affection est grave ; elle atteint surtout les arthritiques, les diabétiques, les malades du foie ou du rein.

⁂

Le traitement consistera à absorber le moins possible d'aliments riches en acide oxalique ou capables d'y donner naissance. Le régime excluera donc : 1° les chocolats et cacaos, les épinards, l'oseille, le thé, le poivre, la rhubarbe qui en contiennent ; 2° les gélatines, pieds de veau, ris de veau, aspics de foie gras, conserves, abats capables d'en produire.

On empêchera l'absorption de l'acide oxalique par l'intestin en alcalinisant le milieu intestinal par du bicarbonate de soude ou des eaux minérales alcalines.

On aidera son élimination rénale par des diurétiques ou des corps capables de le dissoudre dans l'urine : le phosphate acide de soude, le pipéracine, etc. Enfin, on combattra les troubles dus à la déminéralisation par le glycéro-phosphate de chaux ou les phosphites.

⁂

Et voilà un peu mieux connue grâce au récent Congrès de médecine et aux rapports de MM. les docteurs Lœper, de Paris, et Lambling, professeur à la Faculté de Lille, une question bien complexe de la biochimie de notre organisme.

*Arsène OBENZOL.*

## PHILOSOPHE ET SOLDAT à l'Académie française

### Le général Lyautey et M. Boutroux ont été élus hier

L'Académie française a procédé hier après-midi à l'élection de deux membres, en remplacement de Henry Houssaye et du général Langlois.

Le nombre des votants s'élevait à trente.

MM. Anatole France, Jean Aicard, Emile Ollivier, Paul Bourget, Barrès, Rostand et Duchesne étaient absents.

Trois membres : le général Langlois, M. Henry Houssaye et Henri Poincaré sont décédés.

Le général Lyautey a été élu en remplacement de M. Henry Houssaye par 27 voix contre 1 à M. Boutroux et 2 bulletins blancs.

M. Boutroux a été élu au fauteuil du général Langlois par 28 voix contre 2 bulletins blancs.

### Le général Lyautey

Le général Lyautey est âgé de cinquante-cinq ans. Il est né à Nancy le 17 novembre 1854. Il est le cinquième officier général de ce nom.

Sa carrière militaire a été particulièrement brillante. En voici les principales dates. Elève de l'Ecole spéciale militaire (octobre 1873), sous-lieutenant à l'école d'état-major (1876), lieutenant (1878), capitaine (1882), chef d'escadrons (1893), lieutenant-colonel (1897), colonel (1900), général de brigade (1903), général de division (1907), commandant de corps d'armée (1910). La plus grande partie de cette carrière s'est passée aux colonies, d'abord au 2e chasseurs en Algérie, à l'état-major de la subdivision d'Alger, et dans le sud algérien ; ensuite à l'état-major des troupes de l'Indochine en qualité de chef d'état-major du colonel Galliéni et de chef du cabinet militaire du gouverneur général, M. Roussau; à Madagascar, comme commandant du sud de l'île ; dans le sud oranais comme commandant des troupes non embrigadées de la division d'Oran, puis comme commandant de cette division et haut-commissaire des confins algéro-marocains ; enfin il a été appelé à pacifier et organiser le Maroc.

Le général Lyautey a été plusieurs fois cité à l'ordre du jour de l'armée.

### M. Emile Boutroux

Né à Paris en 1845, professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Sorbonne, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, directeur de la fondation Thiers, président du conseil d'administration de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, M. Emile Boutroux est dans la haute Université un des plus éminents représentants de l'idéalisme métaphysique et actif.

Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, ses *Etudes d'histoire de la philosophie*, son cours de Sorbonne sur *l'idée de la loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaines*, son article de la *Revue française d'Edimbourg*, touchant l'*influence de la philosophie écossaise sur la philosophie française*, ses conférences de Fontenay-aux-Roses sur diverses *Questions de morale et d'éducation*, lui ont assuré une grande notoriété.

M. Emile Boutroux a précisé sa doctrine non seulement dans une série de vastes synthèses, mais aussi dans deux études consacrées l'une à *Pascal*, l'autre à *William James*.

## PETITS PAPIERS

Leur procès fit trop de bruit pour que vous l'ayiez oublié, surtout dans cette région du Nord de la France, si proche de la Belgique. Le parti des frères de Graeve dit Borique, qui furent condamnés, il y a plusieurs années déjà pour piraterie. Ils avaient assassiné, disait-on, l'équipage d'un navire sur lequel ils avaient par la suite fait flotter le drapeau noir à tête de mort et fémurs croisés, comme dans les contes d'Edgar Poë et les romans du bon M. de La Landelle.

Puis un jour, on s'avisa qu'ils étaient peut-être innocents et le survivant des deux, Eugène De Graeve dit Borique, fut remis en liberté, sans excuses, mais avec prière de ne pas recommencer.

Et voyez comme la façon lui profile peu : Eugène De Graeve s'était retiré en Belgique, où il prétendait couler ses derniers jours heureux. Hélas ! il avait compté sans son hôte.

Une église une nuit, celle de Namur, ayant été cambriolée, on l'accusa d'avoir mené l'attaque contre cet autre vaisseau.

Il fut arrêté et d'autorité décrété chef fameux d'une bande redoutable.

L'affaire s'instruisit, — elle y mit même quelque temps, ce qui prouve que les Belges n'ont pas adopté que notre langage — et l'on vint de remettre De Graeve dit Borique en liberté. Cet homme fient quand même à être un récidiviste. Il est un récidiviste de l'innocence comme d'autres le sont de la culpabilité criminelle.

Et nous nous imaginons très bien, n'est-il pas vrai, la scène où, dans son cabinet, le juge d'instruction lui a signifié qu'il ne pouvait être inculpé : « Allez ! mais ne recommencez pas à être innocent ».

Espérons que, cette fois, il entendra la voix de la raison et de la justice.

*GAULTIER-GARGUILLE.*

**La « Progrès du Nord » et « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing » publient tous les jours une chronique inédite sur des questions d'actualité : scientifiques, économiques, d'assistance, etc..., etc...**

## Pour lutter contre la concurrence étrangère

### *Comment éclairer le consommateur sur la provenance des articles qui lui sont offerts ?*

### *La Chambre de Commerce de Limoges et celle de Cambrai vont vous le dire.*

Les personnalités qui répondirent le mois dernier à notre enquête sur la question du « made in germany » furent unanimes à reconnaître qu'il serait dangereux de fermer l'accès de nos marchés aux produits étrangers et particulièrement aux produits allemands.

« La question du « made in germany », déclara M. Charles de Lauwereyns, qui revenait d'un voyage d'études en Allemagne, ne se pose même pas. C'est celle de la concurrence déloyale. Elle est tranchée. Vis-à-vis d'elle comme vis-à-vis de la contrefaçon où les Allemands excellent, les commerçants lésés sont sous la protection des tribunaux. La seule question qui se pose est celle du produit allemand, offert loyalement, à visage découvert.

Ce serait une grave erreur et une grave imprudence que de repousser les produits allemands. Quand ils sont de bonne qualité et de prix avantageux, pourquoi renchérir le coût de la vie en contraignant les consommateurs français à payer le prix fort ?

**La seule question qui se pose est celle du produit allemand, offert loyalement, à visage découvert...** Malheureusement les produits allemands et beaucoup d'autres produits étrangers, empruntent pour se présenter à nous un masque français. Et les consommateurs qui les repousseraient peut-être s'ils connaissaient leur véritable origine, se leur réservent un bon accueil que parce qu'ils les croient sortis de nos ateliers ou de nos usines.

Plusieurs maisons étrangères — et non des moindres — arrivent ainsi à capter notre confiance et à se jouer de nos scrupules. Quelques-unes d'entre elles furent dénoncées ces derniers temps par la presse parisienne qui, sans les frapper d'ostracisme, prétendit cependant les obliger à jeter bas leur masque.

Mais la presse ne peut s'astreindre à pourchasser la fraude et à traquer la mauvaise foi. Et il importe de rechercher au plus tôt un moyen pratique de renseigner le consommateur sur l'origine des produits qui on lui propose.

Ce moyen, la Chambre de Commerce de Limoges croit l'avoir trouvé.

⁂

« Les Etats-Unis d'Amérique, allègue-t-elle, et plus près de nous, la Grande-Bretagne, refusent l'entrée aux objets manufacturés qui ne portent pas dans la « langue du pays » où ils sont introduits, la nom du pays où ils sont fabriqués. Cette mesure a eu pour conséquence, surtout en Angleterre, une tendance très marquée, de la part des acheteurs, à refuser des articles qui ne sont pas de fabrication britannique, et c'est journellement qu'on entend la clientèle du détail s'informer de la provenance des articles qui lui sont proposés ; on va même jusqu'à organiser, tant à Londres que dans les villes de province, des « Semaines Britanniques » (all Bristishweeks), pendant lesquelles les magasins de détail ne mettent en vente que des produits de fabrication anglaise.

« Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de boycotter les articles fabriqués à l'étranger, de manifester contre telle ou telle nation, mais bien de favoriser l'industrie nationale en n'achetant que des articles fabriqués dans le pays, et c'est seulement à ce point de vue particulier que nous devons nous placer.

« L'article 15 de la Loi de Douane du 11 janvier 1892 prohibe bien l'entrée en France de tous produits étrangers portant une marque de fabrique ou une indication quelconque, de nature à faire croire qu'ils sont d'origine française, mais ce texte, qui est d'ailleurs appliqué, ne pose pas le principe d'une « mention obligatoire à de l'origine étrangère.

« Deux lois spéciales ont fait cependant exception :

« La première est la loi du 1er février 1899, dont l'article deux prohibe l'entrée et exclut de la circulation, en France, tous vins étrangers ne portant pas sur les récipients une marque indélébile indicatrice du pays d'origine.

« La seconde est la loi du 11 juillet 1906 qui stipule, pour les boîtes de certaines catégories de conserves, une mesure analogue à celle exigée pour les vins. Ce ne serait donc que par une législation nouvelle qu'on pourrait étendre l'application des obligations visées par les lois ci-dessus, qui apparaissent comme des exceptions dans l'ensemble du système législatif français actuel.

« Au premier abord, il ne semble pas qu'à un point de vue international il y ait des difficultés à imposer aux autres nations une mesure qui nous est déjà imposée par certaines d'entre elles.

« Les lois de 1899 et 1906 citées plus haut, créent, d'ailleurs, un précédent que l'industrie française aurait le plus grand intérêt à voir se généraliser. Cette mesure, en même temps qu'elle protégerait notre industrie, protégerait aussi l'acheteur en lui fait, en l'éclairant sur la provenance des articles qui lui sont offerts. »

La Chambre de Commerce de Cambrai va sans doute un peu loin quand elle engage les consommateurs « à n'acheter que des articles fabriqués dans le pays. »

Cette réserve faite, il est difficile de ne pas pousser sème examen sa proposition, qui est ingénieuse, qui est intéressante et qui mérite de retenir l'attention des pouvoirs publics.

La Chambre de Commerce de Cambrai l'a d'ailleurs adoptée et s'est engagée à l'appuyer auprès des ministres du commerce et des finances.

D'autres Chambres de Commerce vont dit-on, suivre cet exemple. Et il se trouvera bien quelque parlementaire pour déposer un projet de loi qui donne satisfaction aux Limousins et aux Cambrésiens. Nous ne sommes pas, Dieu merci, à un projet de loi près.

*P.-T. P.*

## Les Turcs acculés à leur dernier rempart

### Les Bulgares ayant pris Lule-Bourgas, leurs ennemis battent en retraite sur Tchorlu

Un nouveau succès — et de grande importance — doit être inscrit à l'actif des Bulgares. La prise de Lule-Bourgas, point décisif d'un champ de bataille où 300.000 hommes ont lutté deux jours, laisse les Turcs capables de se retrancher en arrière, sur les lignes fortifiées qui couvrent Constantinople, mais non point de désarmer une action offensive. La Macédoine et la Thrace sont ils maintenant perdues pour eux. On pensait le plus grand bien de l'armée du roi Ferdinand : elle vient, par un rare ensemble de qualités, de se classer au tout premier rang des armées européennes. Il nous plaît de rappeler, en le constatant, les liens de doctrine et de pratique qui l'unissent à l'armée française.

Ainsi s'approcha l'heure où, si les puissances entendent intervenir, il faudra que s'exerce cette intervention.

## LA DÉROUTE TURQUE

Berlin, 30 octobre.

Un coup de téléphone de Budapest et une dépêche de Sofia annoncent que la cavalerie bulgare est entrée à Rodosto, port de mer de Marmara.

La bombardement des forts de la ligne de Tchatalidja continue. L'armée turque, qui se trouvait sur le fleuve Ergène, est rompue et a pris le fuite. Elle est la proie de la panique : c'est une vraie déroute.

L'« Agence Havas » reçoit la dépêche suivante :

Sofia, 31 octobre.

La bataille qui a été annoncée et qui a eu lieu sur la ligne Lule-Bourgas-Saraïkeui a été très sanglante.

L'armée Turque, qui était sous le commandement de Nazim Pacha, a été mise en déroute et s'est retirée précipitamment vers Chorlu, abandonnant un grand nombre de tués et de blessés.

Sofia, 31 octobre.

Depuis deux heures de l'après-midi, les Turcs ont commencé de battre en retraite sur toute la ligne. Les troupes bulgares sont enivrées par ce succès. Leur mouvement en avant devient plus impétueux du fait de voir les Turcs fuir devant elles. Ceux-ci sont obligés de reculer avec plus de vitesse, de sorte que la défaite pourrait bien se changer en déroute.

Elle drôle de l'armée bulgare, rétablissant un mouvement d'enveloppement, a établi l'état-major de ses divisions à Lule-Bourgas.

Les troupes ont traversé l'Ergène et viennent d'entrer à Muratli, à 18 kilomètres de Rodosto et de la mer de Marmara.

La cavalerie bulgare est à Rodosto depuis hier matin.

Devant cette ligne de fer et de feu qui avance, les Turcs se replient sur Chorlu. Leur retraite de ce côté s'opère en assez bon ordre.

La ligne bulgare s'étend ensuite de Lule-Bourgas à Visa. Là, le combat d'artillerie continuerait encore, mais les Turcs seraient décimés.

Enfin, l'aile gauche des Bulgares s'appuie sur Istrandje ; c'est là que les Turcs ont opposé la plus âpre résistance, mais le canon s'est lu.

Les charges de cavalerie et, surtout, la marche progressive de l'infanterie avec des assauts à la baïonnette, mettent les Turcs en fuite. Ils se replient vers Tchatalidja et leur fuite est déjà sur ce une déroute.

On reçoit de Sofia les premiers détails sur l'offensive victorieuse des Bulgares.

Dès le commencement de la bataille, deux ailes de leur armée ont été engagées. La plus grande partie de la cavalerie et des trois brigades de l'armée du général Ivanoff avaient été détachées d'Andrinople pour participer à l'opération. Toutes deux colonnes marchaient dans la direction de la rivière Ergène. En même temps, une